

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 30 juillet 2014**

**DELIBERATION N° 2014/ 7/149 : ADHESION DU GRAND MONTAUBAN A L'ASSOCIATION  
GERONTO 82 - ANNEE 2014**

*L'an deux mille quatorze, le mercredi 30 juillet à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 juillet 2014 .*

**Présents Titulaires : 38**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Didier CLAMENS, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 9**

Mesdames, Messieurs, , Danielle AMOUROUX à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Pierre-Antoine LEVI, Jean-Luc BUDOIA à Christian PEREZ, Alain CRIVELLA à Marie-Claude BERLY, Jean-Martial DEJEAN à Jean-François GARRIGUES, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Annie GUILLOT à Philippe FRANCOIS, Francis LABRUYERE à Roger CATUSSE.

**Absents Excusés : 4**

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE, Nadia CHEKLIT, Thierry DEVILLE, Isabelle SOULAYRES.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ**

**Madame Laurence PAGES donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) Intercommunal est un lieu d'accueil de proximité, d'écoute et de dialogue. Il propose un soutien individualisé pour les plus de 60 ans, leur entourage et les professionnels. Centre de ressources et d'information, il met à disposition des usagers des données actualisées sur les services disponibles en matière de :

- ✓ Maintien à domicile et accompagnement,
- ✓ Droits, aides et financements,
- ✓ Accueil et hébergement,
- ✓ Prévention et santé.

Il participe ainsi à l'amélioration de leur vie quotidienne.

Le Grand Montauban souhaite adhérer à l'association Géronto 82 domiciliée 31 avenue Jean Jaurès à Montauban qui a pour objet de « développer et gérer les dispositifs favorisant la réponse aux besoins des personnes en perte d'autonomie et/ou fragiles, en collaboration avec l'ensemble des partenaires impliqués ». Cette association est porteuse du projet MAIA 82 (Maintien à domicile des personnes âgées dépendantes, entre acteurs et coordination des aides). L'enjeu est de parvenir à « mettre fin aux difficultés rencontrées par les malades et leurs familles face à une multitude de services présents sur les territoires mais insuffisamment articulés et n'aboutissant pas à une prise en charge coordonnée ».

Au vu de ces éléments et de l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 23 juillet 2014, je vous propose,

- ↳ D'adhérer à l'association « Géronto 82 » au titre de l'année 2014,
- ↳ De régler le montant de l'adhésion 2014 qui est fixé à 15 €,
- ↳ D'autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents afférents à cette adhésion.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ↳ D'adhérer à l'association « Géronto 82 » au titre de l'année 2014,
- ↳ De régler le montant de l'adhésion 2014 qui est fixé à 15 €,
- ↳ D'autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents afférents à cette adhésion.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **01 AOUT 2014**

De sa publication le : **01 AOUT 2014**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 juillet 2014

La Présidente,  
Brigitte BAREGES